



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024.30 – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE AVENUE DU MARECHAL LECLERC

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	03 AVRIL 2024
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	11 AVRIL 2024
Conseillers présents	20	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	8	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent				
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe				
DUBREUIL Thierry, Adjoint				
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe				
BOUEY Gilles, Adjoint				
COMBIER Audrey, Adjointe		X		M FLAHAUT
MASSY Joel, Adjoint				
GLIZE Caroline, Adjointe				
FLAHAUT Serge, adjoint				
CARO Chantal, CM				
GIRARD Philippe, CM				
SARRAZIN Anne-Marie, CM				
PRUVOST Gilles, CM		X		Mme LARGOUE
BEAUCHENE Natacha CM				
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M BOUEY
CLAVIER Yannick CM				
EMERIAU Régis, CM		X		Mme CARO
LARGOUE Karyn, CM				
GANNE Arnaud, CM		X		M MASSY
BRARD Philippe, CM				
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme GLIZE
VIDORRETA Virginie, CM				
MEZERGUE Clément, CM				
VEYSSIERE André, CM				
FONTAINE Aline, CM		X		M VEYSSIERE
CARRERE Sophie, CM		X		M MALVILLE
MALVILLE Frédéric, CM				
BOISSEAU Marc, CM				
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



**CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE
TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE
AVENUE MARECHAL LECLERC**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'une voie verte Avenue Maréchal Leclerc, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental de la Gironde afin d'autoriser la commune à réaliser des travaux dans l'emprise de la route départementale n°242 sous sa maîtrise d'ouvrage.

Ces travaux pourront commencer après validation par le Centre Routier Départemental du Libournais des plans définitifs d'exécution.

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 3 avril 2024

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Madame Caroline GLIZE, Adjointe au Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Gironde ainsi que tous les documents permettant la bonne exécution de ce dossier.**

Publiée le
Le Secrétaire de séance,

Clément MEZERGUE

Fait à Izon, le 11 avril 2024
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.